



Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

## A retenir

- MILDIOU** Pas de taches observées, la pression de la maladie est toujours forte mais en absence de pluie, le risque devient faible. Restez vigilants.
- OÏDIUM** La période de sensibilité maximale est encore en cours. Surveillez vos parcelles.
- BOTRYTIS** Le stade chute des capuchons est dépassé les conditions climatiques actuelles (chaud et sec) n'est pas favorable à la maladie
- THRIPS** Les thrips ont évolué sur les apex. Surveillez plutôt les individus de couleur claire ou orangé.
- Flavescence dorée** Les larves de cicadelle de la flavescence peuvent engendrer des dégâts dans cette période. Soyez vigilants

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2017



## MÉTÉO

### Prévisions du 14 au 20 juin 2017

	Mer 14	Jeu 15	Ven 16	Sam 17	Dim 18	Lun 19	Mar 20
Températures	12 30	18 28	15 26	15 29	17 32	17 29	18 34
Tendances							

## PHÉNOLOGIE

Stades Baggiolini (0 à 50)	25	27	31
Stade BBCH (0 à 100)	69	71	75
Descriptif des stades	Fin Floraison	nouaison	Baies à taille de pois
Variétés précoces			
Variétés tardives			

\* Variétés à débourrement précoce : Chasselas, Danlas, Centennial Seedless.

\*\* Variétés à débourrement tardif : Muscat de Hambourg, Ribol, Alphonse Lavallée, Italia, Belair, Exalta

## MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

### • Données de la modélisation

- x **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Auty, Cordes, Cuq, Labarthe, Larrazet, Mas Grenier, Monclar, Puy Larroque, Sérignac, St Loup.

Directeur de publication :

Denis CARETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN CX  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

Comité de validation :  
Syndicat du Chasselas de  
Moissac, CEFEL, Chambre  
d'agriculture du Tarn-et-  
Garonne, Qualisol, Chambre  
régionale d'Agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture, avec  
l'appui financier de l'Agence  
Française pour la Biodiversité,  
par les crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au finance-  
ment du plan Ecophyto.

## Situation J-7 à J

La pression exercée par le mildiou est en hausse globalement. Elle est forte sur les secteurs de Cazes Mondenard.

**Des contaminations de masse ont été modélisées sur les secteurs les plus arrosés le 8 juin. Ces contaminations ont pu être de forte intensité.**

Les taches issues des contaminations de masse s'étalant du 29 mai au 3 juin devraient être visibles ou en cours de sortie.

### Simulation J à J+10 :

La semaine s'annonçant plus sèche, le risque de contamination par le mildiou devrait amorcer sa baisse (rapide) sur toute l'appellation.

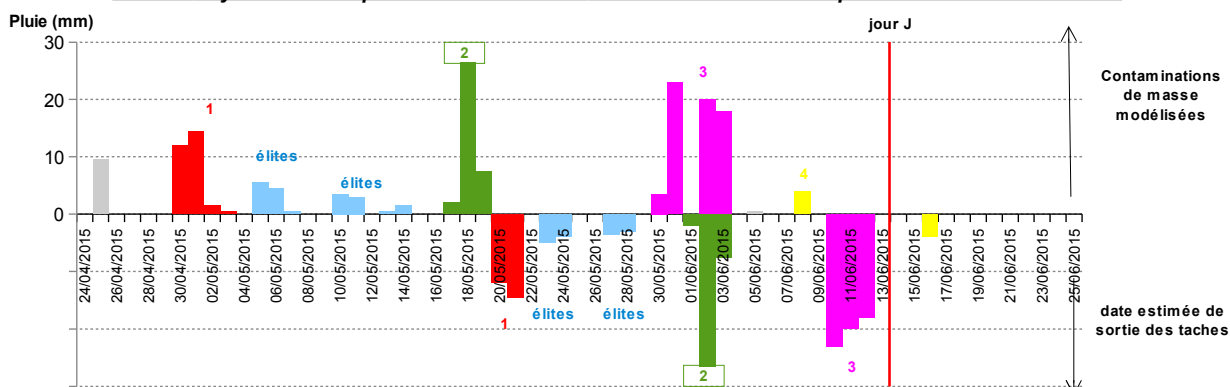
Elle devrait devenir rester forte sur Cazes-Mondenard et Moissac. **Les cumuls nécessaires à la modélisation de nouvelles contaminations de masse restent pour cette semaine faibles sur la grande majorité des secteurs: 3 mm suffisent toujours à engendrer de nouvelles contaminations de masse et à chaque pluie.** Les symptômes issus des contaminations du 8 juin devraient être visibles autour du 17 juin.

### • Situation dans les parcelles

Pas de taches observées dans l'aire d'appellation à ce jour.

**Évaluation du risque :** Toute nouvelle pluie sera contaminante. Par ailleurs, les conditions météo chaudes de la semaine en cours pourraient être favorables à l'expression des symptômes des contaminations précédentes.

**Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 12/06/2017 pour la zone Raisin de table**



### Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques

La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Données de la modélisation (Potentiel Système - Modèle en cours d'expérimentation, données à titre indicatif)

La pression exercée par le black-rot poursuit encore et toujours sa hausse sur tout le vignoble. **Des contaminations ont été modélisées le 8 juin sur les secteurs de Cazes Mondenard et Moissac. Ces contaminations ont pu être fortes notamment sur le secteur de Moissac.**

• **Situation dans les parcelles :** un très petit nombre de taches observées.

**Évaluation du risque :** Les conditions annoncées de cette semaine ne sont pas très favorables aux contaminations mais les grappes sont encore sensibles. Restez vigilants.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

---

- **Données de la modélisation** (Potentiel Système - Modèle en cours d'expérimentation, données à titre indicatif)

La pression exercée par l'oïdium est bien présente. Elle est en baisse sur les secteurs de Cazes-Mondenard et Moissac. Elle est à ce jour moyenne sur Moissac et faible sur les autres secteurs. **Une période de contamination possible a débuté le 8 juin sur le secteur de Cazes Mondenard. Sur les autres secteurs, des contaminations très localisées ont pu avoir lieu.**

**Le risque de contamination par l'oïdium devrait repartir à la hausse sur l'ensemble des secteurs. Une période de contamination possible pourrait démarrer dès qu'une pluie (au moins 3 mm) survient.**

- **Situation dans les parcelles** : Des symptômes observés ce jour sur un témoin non traité mais rien sur les parcelles protégées.

**Évaluation du risque** : Des contaminations sont en cours depuis les dernières pluies. La période de sensibilité maximale de la nouaison est en cours. Restez vigilants.

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

---

- **Éléments de biologie**

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles

**Mesures prophylactiques** : Elles sont de plusieurs ordres :

- maîtrise de la vigueur,
- aération des grappes et création d'un microclimat défavorable au champignon : le palissage des sarments, notamment, permet une meilleure aération des grappes et limite le développement du botrytis, limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

**Évaluation du risque** : Le risque botrytis quiescent (spores de botrytis qui pénètrent dans le jeune grain et qui reste présent jusqu'à la récolte) est fort à la période de chute des capuchons floraux qui est terminée sauf sur les situations tardives.

## VER DE LA GRAPPE (*LOBESIA BOTRANA*)

---

**Situation dans les parcelles**: le vol n'a pas débuté à ce jour, il est de très faible intensité depuis plusieurs années en seconde génération dans l'aire d'appellation

## THRIPS (*Drepanothrips reuteri*)

- **Situation dans les parcelles** : Les battages en parcelles se poursuivent avec beaucoup d'attention de la part des producteurs . L'identification des espèces est en cours et confirme la présence, parmi d'autres espèces, de *Drepanothrips reuteri* (le plus agressif sur la vigne). **Les thrips de couleur noire et de taille voisine de 2mm ne sont pas nocifs pour la vigne, seuls les thrips de couleur orangée ou marron clair et de petite taille sont inféodés à la vigne**

**Évaluation du risque** : Le stade sensible (Floraison) est dépassé et les thrips se trouvent sur les apex. Maintenez tout de même une surveillance assidue des populations par battages.

**Seuil de nuisibilité** (printemps) : 2 larves par battage

Le battage doit se réaliser sur une surface blanche rigide. Battre plusieurs fois les grappes et/ou les pousses terminales et attendre quelques secondes. Observez le déplacement des thrips jaune orangé avec une taille de 1mm maxi.



*Thrips- Technique de battage des grappes – Photo Syndicat AOP Chasselas*

## COCHENILLES LECANINES (*Parthenolecanium corni*)

- **Situation dans les parcelles**

La présence des cochenilles croît depuis quelques années notamment avec la diffusion de variétés vigoureuses. Et les populations sont ponctuellement importantes. Dans ces situations de forte colonisation, on note une présence de nombreux boucliers sur le départ des flèches.

Les œufs sont désormais visibles sous les boucliers. On note un tout début de migration pour l'instant.

**Évaluation du risque** : La période de sensibilité du ravageur (essaimage) a débutée.

C'est encore la période de ponte qui est majoritairement observée. A ce stade, les œufs sont protégés par les boucliers des cochenilles. Il est donc inutile d'intervenir à cette période. Il faut surveiller l'évolution des stades et identifier le début de la période d'essaimage qui verra les jeunes larves sortir des boucliers pour migrer vers la végétation.

**Le prochain BSV Raisin de table paraîtra le mardi 20 Juin 2017**

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



**LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
DE LA REGION OCCITANIE**

**COMMUNIQUE**

**MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE  
LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE**

La flavescence dorée de la vigne est une maladie incurable qui provoque, à terme, la mort des ceps contaminés. La cicadelle de la flavescence dorée, *scaphoïdeus titanus*, est l'insecte vecteur de cette maladie.

Le défaut de maîtrise des populations de cet insecte au vignoble conduit à des pullulations responsables de l'explosion de la maladie.

**Le présent communiqué indique par département, la stratégie et les dates de mise en œuvre de ces traitements en fonction de l'état de contamination observé lors des campagnes de prospection et de surveillance conduites en 2016.**

**L'application de ces mesures est indispensable et obligatoire !**

**Pour les communes à 3 applications (3 Trait.),** ce 1<sup>er</sup> traitement doit être renouvelé 15 jours après la première application. La date de la 3<sup>ème</sup> application sera communiquée ultérieurement.

**Pour les communes en aménagement de la lutte insecticide (Amen.),** la première ou la deuxième application peuvent être rendus facultatifs. Rapprochez vous du groupement de défense contre les organismes nuisibles de votre commune pour connaître les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

**Pour les communes à 1 application (1 Trait.),** cette application sera unique.

Sous certaines conditions strictes, des modalités particulières d'application sont possibles pour mettre en œuvre une lutte conjointe contre plusieurs ravageurs (tordeuses notamment), pour utiliser au mieux certaines spécialités ou optimiser les traitements en agriculture biologique. Reportez-vous au tableau « modalités d'application des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée » pour connaître ces dispositions et leurs conditions d'application.

*Utilisez impérativement des spécialités commerciales ayant l'autorisation de mise sur le marché pour l'usage cicadelles de la flavescence dorée.*

*Protection des abeilles et de l'environnement :*

*Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser un insecticide, même portant la mention abeille, lorsqu'il existe des plantes mellifères en fleur visitées par les abeilles dans la parcelle.*

*Dans tous les cas, il faut éviter les dérives des insecticides dans l'environnement des parcelles.*

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE  
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE**

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
ALBEFEUILLE-LAGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALBIAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANGEVILLE	Surveil.	
ASQUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUCAMVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUTERIVE	Surveil.	
AUTY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUVILLAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BALIGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARDIGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARRY-D'ISLEMADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUMONT-DE-LOMAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUPUY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELBEZE-EN-LOMAGNE	Surveil.	
BELVEZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BESSENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BIOULE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUDOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOULOC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURG-DE-VISA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURRET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRASSAC	Surveil.	
BRESSOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRUNIQUEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMPAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CANALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTANET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELFERRUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELMAYRAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELSAGRAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELSARRASIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERA-BOUZET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUSSADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYLUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYRIECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZES-MONDENARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COMBEROUGER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORBARIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORDES-TOLOSANNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COUTURES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUMONT	Surveil.	
DIEUPONTALE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DONZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DUNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DURFORT-LACAPELETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCATALENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCAZEAUX	Surveil.	
ESPALAIS	Surveil.	
ESPARSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESPINAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FABAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAJOLLES	Surveil.	
FAUDOAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAUROUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FENEYROLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FINHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARGANVILLAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
GARIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GASQUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GENEBRIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GENSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GIMAT	Surveil.	
GINALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GLATENS	Surveil.	
GOAS	Surveil.	
GOLFECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUDOURVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRAMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRISOLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA SALVETAT-BELMONTET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DE-PENNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DU-TEMPLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-SAINT-PIERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABOURGADE	Surveil.	
LACAPELLE-LIVRON	Surveil.	
LACHAPELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACOUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACOURT-SAINT-PIERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAFITTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAFRANCAISE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGUEPIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMAGISTERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMOTHE-CAPDEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMOTHE-CUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAPENCHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARRAZET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUZERTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVAURETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVIT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE CAUSE	Surveil.	
LE PIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LEOJAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES BARTHES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
L'HONOR-DE-COS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MALAUSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MANSONVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARIGNAC	Surveil.	
MARSAC	Surveil.	
MAS-GRENIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUBEC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUMUSSON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MEAUZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MERLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRABEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRAMONT-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOISSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOLIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONBEQUI	Surveil.	
MONCLAR-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAGUDET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAIGU-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTALZAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTASTRUC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.  
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires  
2Trai. +1: 3ème application selon observations  
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire  
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE  
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE**

Commune	Classem.	Date 1er traitement
MONTAUBAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTBARLA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTBARTIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTBETON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTEILS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTESQUIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTFERMIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTGAILLARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTJOI	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTPEZAT-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTRICOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOUILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NEGREPILISSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NOHIC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORGUEIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PARISOT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PERVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PIQUECOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POMMEVIC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POMPIGNAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POUPAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYCORNET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYGAILLARD-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYLAGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYLAROQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
REALVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
REYNIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROUECOR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AIGNAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AMANS-DE-PELLAGAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AMANS-DU-PECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ARROUMEX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-BEAUZEIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CIRICE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CIRQ	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CLAIR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINTE-JULIETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-GEORGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-JEAN-DU-BOUZET	Surveil.	
SAINT-LOUP	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-MICHEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-NAUPHARY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-PAUL-D'ESPIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-PORQUIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-PROJET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-SARDOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-VINCENT-D'AUTEJAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-VINCENT-LESPINASSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAUVETERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAVENES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SEPTFONDS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SERIGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SISTELS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
TOUFFAILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
TREJOULS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
VAISSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VALEILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VALENCE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VAREN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VARENNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VAZERAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VERDUN-SUR-GARONNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VERFEIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VERLHAC-TESCOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VIGUERON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VILLEBRUMIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
VILLEMADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.  
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires  
2Trai. +1: 3ème application selon observations  
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire  
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.